

**Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement,
la Mobilité et l'Aménagement**

Dont le siège se situe :
2 rue Antoine Charial
CS 33927
69426 Lyon Cedex 03
Ci-après désigné "l'acheteur"

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE (A.A.P.C.)

Fourniture d'une passerelle d'accès aux ouvrages d'art exceptionnels, machine spéciale baptisée EPSILON V3 et prestations associées

Référence : 25-014_MM

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Le 17 Février 2025 à 12H00

Partie réservée à l'administration :
Code nomenclature HA :
AD15 -CC23 – NA42 – ND11 - ED01

Sommaire

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION.....	3
1-1. Objet de la consultation.....	3
1-2. Classification CPV.....	3
1-3. Procédure.....	3
1-4. Forme du marché.....	4
1-5. Durée du marché – Délai d’exécution.....	4
1-6. Décomposition de la consultation.....	4
1-7. Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives.....	4
1-8. Calendrier (à titre indicatif).....	5
ARTICLE 2. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE.....	5
La procédure se déroulera suivant les étapes suivantes :.....	5
2-1. Étape 1 : Évaluation et sélection des candidatures.....	5
2-2. Étape 2 – Négociation avec les candidats admis dans le cadre de l’étape 1.....	7
ARTICLE 3. CONDITIONS D’OBTENTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	8
3-1. Conditions de retrait du dossier de consultation.....	8
3-2. Modifications de détail au dossier de consultation.....	9
ARTICLE 4 – CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES PLIS.....	9
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11
ARTICLE 7. PROCÉDURES DE RECOURS.....	11

Préambule

Au sens du présent document :

-l'« acheteur », est le pouvoir adjudicateur qui conclut le marché, ci-après le CEREMA

-le « titulaire » est la société contractante désignée dans l'acte d'engagement ; en cas de groupement d'opérateurs économiques, le titulaire désigne le groupement représenté par son mandataire

La notification au titulaire des décisions ou informations de l'acheteur qui fait courir un délai est effectuée essentiellement par échange dématérialisé, par l'intermédiaire du profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a été ainsi adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique ; **ou à défaut de consultation dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil acheteur, à l'issue de ce délai.**

Pour cela, le titulaire doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Il indique, dans la lettre de candidature (formulaire DC1), cette adresse mail et s'engage en cas de modification de celle-ci à avertir l'acheteur dans les plus brefs délais.

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION

1-1. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture d'une passerelle d'accès aux ouvrages d'arts exceptionnels, machine spéciale baptisée EPSILON V3, et de prestations associées.

En annexe au présent avis sont joints une note de contexte ainsi que le calendrier prévisionnel.

Pour information une autre consultation visant la fourniture de véhicules servant au transport de la passerelle et à son fonctionnement (un tracteur, un véhicule de liaison type 4*4 et un bateau avec remorque) sera lancée ultérieurement.

La présente consultation concerne le site du CEREMA Centre Est sis à BRON (69).

Le présent avis d'appel à candidature porte sur la phase de sélection des candidats.

L'objet du marché comprend la fourniture d'une passerelle avec deux chariots et une semi-remorque de transport adaptée & les prestations de formation et de maintenance relatives à la passerelle et aux chariots.

1-2. Classification CPV

Les classifications conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

34953000-2 : passerelles d'accès

1-3. Procédure

La présente procédure avec négociation est soumise aux dispositions des articles L2124-3 et R2124-3, R2161-12 à R2161-20 du Code de la Commande Publique.

En effet le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature et à sa complexité : le marché comporte des prestations de conception et le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles .

1-4. Forme du marché

Il s'agit d'un marché mono-attributaire, mixte comportant :

-une part forfaitaire concernant la fourniture de la machine spéciale y compris les prestations de formation et autres prestations associées de maintenance annuelle préventive.

-une part à bons de commande concernant des prestations de maintenance curative conclu sans minimum et avec un maximum de 100 000 € H.T. sur la durée du marché

1-5. Durée du marché – Délai d'exécution

Le marché est conclu à la date de notification ;

-S'agissant des prestations forfaitaires liées à la fourniture de la machine spéciale le délai d'exécution part de la date de notification jusqu'à la notification de la décision d'admission attestant de l'exécution de la totalité des prestations, conformément au planning prévisionnel d'exécution.

-S'agissant des prestations forfaitaires annuelles de maintenance préventive et de la partie à bons de commande le marché prend effet à compter de la date d'effet d'admission de la machine spéciale pour une période ferme de 3 ans .

1-6. Décomposition de la consultation

A/ lots

Les prestations font l'objet d'un lot unique

B/Tranches

Sans objet

1-7. Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

→Variantes

les variantes ne sont pas autorisées

→prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

1-8. Calendrier (à titre indicatif)

Suite à l'examen des candidatures, les candidats sélectionnés en seront informés courant Mars 2025 et seront invités :

-À présenter une offre initiale : fin Mars 2025/début Avril 2025 ;

-A négocier sur les mois de Mai/Juin 2025;

-Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'actualiser le calendrier de la procédure au stade de la négociation ;

-Les périodes de négociation seront confirmées dans l'invitation à négocier ou tout autre document de la consultation.

1-9. Clause sociale

Le Titulaire est encouragé à recourir à des actions favorisant l'insertion sociale dans l'exécution du présent marché. Cela peut inclure le recrutement de personnes éloignées de l'emploi (demandeurs

d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires de minima sociaux, etc.) ou la sous-traitance avec des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Bien que cette démarche ne soit pas rendue obligatoire, le recours à des structures d'insertion ou l'embauche de ces publics sera particulièrement apprécié par le Cerema dans le cadre du présent marché, sans que celle-ci n'influe sur sa notation finale.

ARTICLE 2. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

La procédure se déroulera suivant les étapes suivantes :

2-1. Étape 1 : Évaluation et sélection des candidatures

↳ Contenu du dossier de consultation phase candidature

Les documents de consultation au stade « candidature » sont les suivants:

- Le présent avis d'appel public à candidature
- annexe 1 : la note détaillée explicative du contexte
- annexe 2 : le calendrier prévisionnel d'exécution des prestations

↳ Conditions de participation des candidats

Les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement.

Le CEREMA n'impose pas une forme particulière de groupement dans le cas où un groupement d'opérateurs économiques serait retenu comme attributaire du marché au terme de la procédure de passation. Le groupement attributaire pourra être conjoint ou solidaire mais devra être constitué dès le stade de la candidature.

Quelle que soit la forme du groupement candidat (conjoint ou solidaire), l'un des membres du groupement doit être désigné par eux, dans le formulaire DC1, comme mandataire, pour représenter l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du CEREMA et coordonner les prestations des membres du groupement. Le mandataire doit être solidaire.

En cas de groupement, la candidature doit être présentée soit par l'ensemble des opérateurs économiques (candidats) groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché (ces habilitations doivent être fournies). Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La présente consultation interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et mandataire d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de mandataire de plusieurs groupements.

Chaque candidat ou membre du groupement aura à produire un dossier complet entièrement rédigé en langue française, et comprenant impérativement les pièces visées ci-dessous.

Pour chaque lot les candidats auront à produire les pièces ci-dessous. Elles doivent être entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les documents sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

↳ Liste des pièces à transmettre au titre de la candidature

A) Candidature avec les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration de candidat):

Le candidat doit renseigner :

- le modèle de la lettre de candidature, formulaire DC1 ou équivalent, comprenant notamment une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du Code de la commande publique ;
- le modèle de la déclaration du candidat, formulaire DC2, ou équivalent.

Ces formulaires et leurs notices d'utilisation sont téléchargeables sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

-Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat

-La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire

B) Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies (Rubrique E1 du formulaire DC2)

-La déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au minimum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (Rubrique E1 du formulaire DC2 ou rubrique 1 a) et 2a) de la partie IV-B du DUME) ;

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

-La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

C) Capacités professionnelles : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies

-Une liste des principales références à faire valoir pour :

- des machines spéciales aériennes mobiles,
- mises en œuvre sur des infrastructures de transport ou autres,
- et/ou mettant en œuvre des bras mécaniques
- et/ou moyens de levage par câble,
- et/ou embarquant du personnel sur une passerelle légère.

Lesdites références doivent avoir été effectuées au cours des trois dernières années avec indication du montant, de la date et du destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

D) Capacités techniques : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies

-Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années indiquant l'importance du personnel d'encadrement, de celui du bureau d'études, ainsi que des équipes d'assemblage;

-la liste des profils (avec expérience) des concepteurs, des assembleurs dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

-Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

-des certifications de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants le cas échéant ou preuve équivalente.

Les candidats désirant que soient prises en compte à l'appui de leur candidature les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques doivent préciser leur identité, et produire les pièces relatives à ces intervenants ci-dessus répertoriés (à l'exception de la lettre de candidature). Ils devront également justifier par tout moyen approprié qu'ils disposent des capacités de ces intervenants pour l'exécution du marché.

En cas de candidature en groupement, les documents ci-dessus répertoriés seront produits par chacun des membres du groupement (à l'exception des documents A) et B) communs au groupement). Les documents relatifs à la capacité économique et financière et à la capacité technique donneront lieu à une appréciation globale de la capacité du groupement.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Jugement des candidatures

Le jugement des candidatures sera effectué à partir des critères suivants selon les pondérations indiquées :

- 1) **Références professionnelles du candidat : 40%**
Ce critère de candidature sera apprécié sur la base des éléments communiqués dans le cadre des documents et information sollicités
- 2) **Capacité Financière : 20%**
Ce critère de candidature sera apprécié sur la base des éléments communiqués dans le cadre des documents et information sollicités
- 3) **Capacité technique : 40%**
Ce critère de candidature sera apprécié sur la base des éléments communiqués dans le cadre des documents et information sollicités

Le nombre de candidats invités à participer à la présente procédure sera de 3 au minimum et au maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats satisfaisant aux critères de sélection.

2-2. Étape 2 – Négociation avec les candidats admis dans le cadre de l'étape 1

Au terme de l'évaluation des candidatures, les candidats sélectionnés pour la poursuite de la procédure recevront une invitation à présenter une offre initiale, laquelle précisera notamment :

- L'adresse du profil acheteur sur lequel le dossier de consultation est mis à disposition des candidats admis assorti du délai dans lequel les candidats devront remettre leur offre
- L'ensemble des pièces du Dossier de consultation et le cas échéant, les exigences minimales que doivent respecter les offres. Si de telles exigences sont précisées, celles-ci ne peuvent faire l'objet d'aucune négociation.
- Le cas échéant, les phases successives de négociation de manière à réduire le nombre d'offres à négocier, en application de l'article R2161-18 du code de la commande publique.

- Les conditions de déroulement de la procédure, ainsi que les modalités de présentation des offres finales.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation, sur la base des offres initiales.

2-3. Étape 3 – Évaluation et sélection des offres

Suite à la clôture de l'étape 2, les candidats ayant participé à toutes les phases de la procédure de négociation seront invités à remettre leur offre finale.

Les offres finales seront évaluées et classées selon les critères ci-dessous :

Critères d'attribution :	Pondération
Prix basé sur le coût total fourniture et maintenance sur la durée globale du marché	30 %
Dimensions des ouvrages accessibles	20 %
Capacité de levage en continue, déploiement, franchissement d'obstacles, mise en œuvre	15 %
Poids encombrement et transport de la machine spéciale	15 %
Qualité des prestations de maintenance et formation	10 %
Sécurité et confort du personnel exploitant et maniabilité	5 %
Critère environnemental jugé au travers des mesures limitant au maximum l'impact carbone liés à l'exécution du marché	5 %

ARTICLE 3. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

3-1. Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de candidature est disponible gratuitement par retrait direct sur la plateforme dématérialisée à l'adresse <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont invités à donner, lors du téléchargement du dossier, différents renseignements relatifs notamment à leur nom, leur adresse électronique ainsi que le nom de leur correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Le CEREMA souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux candidats d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au dossier de candidature.

Ainsi les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront pas être alertés.

3-2. Modifications de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de candidature.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Dans le cas où le candidat aurait remis son pli avant les modifications, il pourra remettre un nouveau pli complet sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des plis.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent parvenir avant la date et heure fixée en première page du présent avis d'appel à candidature.

Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière candidature reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures

Les candidatures sont transmises par voie électronique dans le respect des règles de sécurité des transactions et de la confidentialité des informations transmises.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée.

Profil d'acheteur : Le site internet permettant de traiter la gestion dématérialisée de la procédure est le site : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

La remise d'une candidature par voie électronique se fera sur la plateforme de dématérialisation.

Le candidat devra se référer aux pré requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site pour toute action sur ledit site. Après avoir renseigné un formulaire d'identification en fournissant notamment le nom de l'organisme, les candidats auront la possibilité de répondre par voie électronique.

Pour toute question relative à l'utilisation de la solution de dématérialisation « marches-publics.gouv.fr », les candidats doivent créer un ticket d'assistance en ligne et contacter le support téléphonique au numéro qui leur sera communiqué.

Date limite de remise des candidatures et accusé de réception : les candidatures dématérialisées doivent parvenir avant la date et l'heure limites de remise des plis indiquées ci-dessus. L'envoi électronique donnera lieu à un accusé de réception envoyé à l'adresse électronique fournie lors de son enregistrement par le candidat. Les candidatures qui seraient transmises ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ne seront pas prises en compte et considérées hors délais.

Le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission de la candidature, engendrant un risque de transmission après la date et l'heure limite de réception. Seule la bonne fin de transmission d'un dossier de réponse génère l'accusé réception valant attestation de dépôt.

Signature électronique : les candidats ont la possibilité de signer électroniquement les documents.

Les candidats reconnaissent être parfaitement informés que la signature du seul fichier .zip n'est pas valable.

Le certificat de signature doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement. Il doit être conforme au référentiel général de sécurité (RGS) adopté par arrêté du 13 juin 2014 et être de niveau sécurité**.

Un outil de signature est disponible sur le profil d'acheteur. Dans le cas où ils recourent à leur propre certificat de signature, celui-ci doit soit être référencé sur l'une des deux listes suivantes, soit présenter un niveau de sécurité équivalent :

- liste de confiance française, tenue par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) et consultable à l'adresse : <http://references.modernisation.gouv.fr>
- liste de confiance européenne, tenue par la commission européenne et consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/eu-trusted-lists-certification-service-providers>

Dans le cas où ils recourent à leur propre certificat de signature, les candidats joignent la procédure permettant de vérifier la validité de la signature.

Dans le cas où le certificat de signature utilisé ne figure pas sur l'une des listes mentionnées ci-avant, les candidats fournissent, en plus de cette procédure, l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire comportant au moins la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur. **Ces éléments sont fournis dans un document séparé dénommé « A propos de la signature ».**

Le format de signature privilégié est le format CADES. Les formats de signature XADES, PADES et PKCS#7 (.p7s) sont également acceptés.

Formats des documents : Afin de pouvoir lire les documents remis à l'acheteur, les candidats veillent à n'utiliser que des logiciels permettant de générer les formats suivants :

- .pdf
- .doc
- .docx
- .xls
- .xlsx
- .odt
- .ods

Le candidat est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »,...
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,...

Virus : Les candidats s'engagent à transmettre des documents ne contenant pas de virus connu au jour de l'envoi des fichiers. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre. Ainsi, lors de l'ouverture des plis, si un virus est détecté, le pli est considéré comme n'ayant pas été reçu, le candidat en est averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

Remise d'une copie de sauvegarde :

Pour toute transmission par voie électronique, une copie de sauvegarde peut également être adressée avant la date limite de réception des candidatures.

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde **de sa réponse par voie dématérialisée.** (Arrêté du 27 juillet 2018).

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ».

Cette copie sera transmise sous pli scellé et comportera obligatoirement les N° et objet de la consultation et la mention lisible « Copie de sauvegarde » à l'adresse suivante :

CEREMA
DAF/SAMP/Mme MAMET
Bâtiment 4
Cité des Mobilités
25 avenue François Mitterrand
CS 92803
69 674 BRON Cedex

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée.

Avertissement :

Il est fortement conseillé aux candidats de remettre leur candidature sur la plateforme au minimum le jour précédant la date limite de remise des candidatures pour éviter tout retard consécutif aux aléas de transmission électronique qui pourrait en résulter. En effet, la transmission de documents volumineux et le téléchargement des pièces peuvent nécessiter plusieurs heures ainsi que des mises à jour importantes. Les candidats ne pourront donc pas se prévaloir de tout dysfonctionnement électronique en cas de remise tardive de la candidature. Pour rappel, toute proposition enregistrée sur la plateforme après la date limite de réponse sera écartée de la procédure.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur le profil acheteur, soit la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les questions doivent être adressées à l'acheteur au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures soit le 07 Février 2025 aucune réponse ne sera apportée aux questions posées après ledit délai.

L'acheteur fera parvenir les réponses au plus tard 6 jours avant ladite date, soit le 11 Février 2025.

Les demandes adressées par tout autre moyen (en particulier via des adresses mails nominatives ou par téléphone) ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 7. PROCÉDURES DE RECOURS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Lyon
Palais des Juridictions administratives
184, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :
Comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics
Direction des affaires juridiques
Sous-direction du droit de la commande publique
Bureau économie, statistiques et techniques de l'achat public / 1C
Bâtiment Condorcet - Télédoc 353
6 rue Louise Weiss
75703 Paris Cedex 13

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- un référé pré contractuel (articles L551 1 à L551 4, L551 10 à L551 12, R551 1, et R551 3 à R551 6 du code de justice administrative), avant la signature du marché public ;
- un référé contractuel (articles L551 13 à L551 23, et R551 7 à R551 10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ;
- un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé suspension (article L. 521- 1 du code de justice administrative) ;
- un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé suspension (article L521 1 du code de justice administrative).